



Wallonie



Esneux

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur et Madame David et Diandra MESSOTTEN-GATTUSO** demeurant Rue des Cèdres 1/0407 à 4623 Magnée.

Le terrain concerné est situé **Rue des Écureuils à 4130 Esneux et cadastré division 2, section B n°23C21.**

La demande vise les travaux suivants : construction d'une habitation unifamiliale en R+1+toiture, parée de briques et surmontée d'une toiture à double versants et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du permis d'urbanisation pour les raisons suivantes :

- La teinte gris-beige des briques ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme (ensemble urbanistique n°4) pour les raisons suivantes :

- Le recul par rapport aux limites parcellaires latérales est inférieur à 5,00m ;

- La superficie de la parcelle est inférieure à 1.000m<sup>2</sup> ;

- L'emprise bâtie est supérieure à 20% de la superficie constructible de la parcelle ;

- La modification du niveau existant du terrain dans les zones de recul minimum latérales ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, au Domaine Brunsode n°2 (Château Brunsode - 1<sup>er</sup> étage), Service Urbanisme, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : **04/380.93.35**, mail : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be), dont le bureau se trouve Domaine Brunsode n°2 (Château Brunsode - 1<sup>er</sup> étage) à 4130 ESNEUX.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12 février 2026 au 26 février 2026 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be)